



Assemblée
des chefs
de départements
Mesures Physiques

Maximilien LAGRON
Président de l'ACD Mesures Physiques
IUT Orsay – Université Paris-Saclay
Tél : 01 69 33 60 60
Maximilien.lagron@universite-paris-saclay.fr

Orsay, le 27 janvier 2021

Motion de l'ACD Mesures Physiques contre la certification obligatoire en DUT et LP

Après avoir pris connaissance du courrier de la DGESIP relatif à la mise en place de la certification obligatoire en anglais adressé aux recteur.trice.s d'académie et président.e.s d'université en date du 5 janvier 2021, l'Assemblée des chefs de département (ACD) Mesures Physiques souhaite exprimer sa vive opposition à cette mesure et faire part de ses réserves quant aux choix opérés par le MESRI.

1. Alors qu'il était prévu un report de cette mesure à la rentrée prochaine, le ministère semble faire subitement volte-face en imposant à cinq filières de DUT et aux licences professionnelles le passage de la certification dès cette année. Nous dénonçons vivement un calendrier insoutenable dans le contexte actuel : les étudiants, forcés de suivre leurs enseignements à distance et soumis à une forte pression (conditions d'études peu favorables, recherche de stage incertaine...), ne sauraient se préparer à une certification dont ils ignorent, comme leurs enseignants, contenu, format et modalités de passage. En l'absence de toute concertation et de toute réflexion pédagogique, sans parler du fait que nos enseignements incluent une forte dimension culturelle, bien au-delà d'une vision purement véhiculaire que présentent ces certifications, nous ne pouvons que voir dans cette décision un affront supplémentaire fait aux étudiants et aux équipes enseignantes.
2. Le choix d'un opérateur privé, alors qu'il existe en France des initiatives publiques (comme le CLES, dont la notoriété dépasse sans conteste celle de PeopleCert), va à l'encontre même des missions de service public de nos universités. Le coût exorbitant d'une telle mesure, dans un contexte de continuelle pression budgétaire et de gel de postes, met en lumière l'orientation actuelle des politiques de privatisation et d'externalisation en dépossédant les enseignants de langue de leur mission d'évaluation et, au-delà, remet en question la souveraineté de nos jurys, puisque la délivrance du diplôme devient conditionnée au passage d'une certification externe à nos formations.
3. L'attribution du marché à l'entreprise PeopleCert interpelle très largement notre communauté. Alors qu'il était question d'une certification reconnue à l'échelle nationale et internationale, le ministère a opté pour un organisme privé aussi inconnu (des étudiants, des enseignants, mais surtout du monde professionnel) que les certifications qu'il propose. Or, une certification n'est valorisable que par sa notoriété et le score obtenu par les candidats. Puisque seul le passage, et non un score minimal, conditionne la validation du diplôme, cette stratégie kafkaïenne n'apporte aucune plus-value aux formations. Au contraire, le risque majeur est, dans les formations professionnalisantes, une réduction de l'enseignement des langues à la préparation de ladite certification, en dehors de toute considération culturelle et de la possibilité d'offrir aux étudiants un enseignement de spécialité.

Pour ces raisons, l'ACD Mesures Physiques manifeste par cette motion son opposition à la mise en œuvre d'une telle mesure et se joint aux nombreuses sociétés de linguistes et associations universitaires.

Motion adoptée à l'unanimité des votants des 30 départements Mesures Physiques